

## **Intoxications au monoxyde de carbone : prudence**

**26/10/2012**

---

L'Île-de-France est la région la plus touchée par les intoxications au monoxyde de carbone. Au total, selon les signalements transmis à l'Institut de Veille Sanitaire, 630 personnes ont été intoxiquées en 2011, parmi lesquelles 473 ont été transportées vers un service d'urgence, et 5 sont décédées. Les appareils à l'origine de ces intoxications ont été majoritairement les chaudières, les chauffe-bains et les barbecues/braseros.

On dénombre déjà 37 personnes intoxiquées sur la région francilienne entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 octobre 2012.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et non irritant : il est donc indétectable par l'homme. Sa présence résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol. Il prend la place de l'oxygène dans le sang et peut être mortel en moins d'une heure.

**Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France rappelle les gestes essentiels :**

- Faire vérifier et entretenir chaque année par un professionnel qualifié les installations de chauffage et les conduits de fumées, de préférence avant la saison hivernale ;
- Veiller à bien ventiler son logement : aérer quotidiennement et n'obstruer jamais les grilles de ventilation ;
- Respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant ;
- Ne pas utiliser à l'intérieur des logements des appareils à combustion non adaptés tels que les barbecues et les braseros.

**Les maux de têtes, nausées, vertiges, troubles visuels sont les premiers symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone.** En cas d'intoxication ou de suspicion :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter si possible les appareils à combustion ;
- Évacuer / quitter les locaux et vider les lieux de leurs occupants ;
- Appeler les secours (112), les pompiers (18) ou le SAMU (15) ;
- Ne pas réintégrer les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

Pour plus d'informations : consultez le dossier de presse et la rubrique dédiée sur notre [site Internet](#).

---

**Contact Presse : Agathe Lobet**

**Courriel :** [agathe.lobet@ars.sante.fr](mailto:agathe.lobet@ars.sante.fr)

**Téléphone :** 01.44.02.01.73

[www.ars.iledefrance.sante.fr](http://www.ars.iledefrance.sante.fr)